

Formation Création du règlement intérieur du CSE | 1 jour

Code module : 216 - Version : 3

Durée : 1 jour (7 heures)

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

- ✓ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en classe distancielle
- ✗ Inter présentiel
- ✗ Inter en classe distancielle

Public : Membres du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux d'un règlement intérieur de CSE
- Formaliser des règles de fonctionnement claires et précises

Méthodes pédagogiques :

- Exposé, apport théorique
- Travail d'échange avec les participants
- Cas pratiques, ateliers de rédaction
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :

- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Cette journée vous permettra d'apprendre comment rédiger un règlement intérieur de CSE, quels sont les chapitres obligatoires ou facultatifs et quels avantages vous allez pouvoir tirer d'une rédaction claire et précise. Ainsi, votre CSE pourra être en conformité avec l'[article L2315-24](#) du Code du Travail.

PROGRAMME

1- Le règlement intérieur du CSE : Ce qu'en dit la Loi

- Quelle obligation de mise en place ?
- Quelles entreprises sont concernées ?
 - Règlement intérieur obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés ([Article L2315-24 du Code du Travail](#))
 - Règlement intérieur facultatif dans les plus petites entreprises
- Quelles clauses obligatoires ?
- Quels contenus interdits ?

2- Les modalités de mise en place du R.I. du CSE

- Comment adopter un règlement intérieur de CSE ?
- A quel moment le mettre en place ?

3- La rédaction du règlement intérieur du CSE

- Les missions et responsabilités des membres du bureau du CSE
- Le calendrier des séances
- Les réunions préparatoires
- Les locaux du CSE
- Les modalités de vote des résolutions et autres décisions
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les autres clauses, en fonction des besoins du CSE

4- Mise en pratique

- Rédaction de certains chapitres avec l'assistance du formateur